

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHAMBERY - 7301 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 26/11/2024 - 19070 - 2022 B 01101 - 914 105 598 - 2D3 ALPES



**SAS 2D3 ALPES**

20 RUE CASIMIR ANGELIER

73000 CHAMBERY

Exercice du : 02/06/2022 au 31/12/2023

Comptes arrêtés au : 31/12/2023

SIRET : 91410559800017 Code NAF : 4778C

**BILAN DE LIQUIDATION**

---

**1° -**

***DONNEES DE GESTION***  
*LE RESULTAT DE VOTRE ACTIVITE*

---

---

**2° -**

***COMPTES ANNUELS***

---

---

**3° -**

***LIASSE FISCALE***

---

**MG Pays de Savoie**

100 Rue Louis Pasteur

Carrefour de la Trousse

73490 LA RAVOIRE

Numéro SIRET : 30253526500029

paysdesavoie@my-mg.com

Tél : 04 79 33 18 45

Fax : 04 79 71 36 18

# Bilan Actif

		31/12/2023			01/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé ( I )				
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL ( II )</b>				
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances					
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>		1 488		1 488	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	<b>TOTAL ( III )</b>	1 488		1 488	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )				
	Primes de remboursement des obligations ( V )				
	Ecarts de conversion actif ( VI )				
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>		<b>1 488</b>		<b>1 488</b>	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

## Bilan Passif

		31/12/2023	01/06/2022
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	(511)	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>489</b>	
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>			
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	999	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
<b>Total des dettes</b>		<b>999</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 488</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(510.83)	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		999	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

# Compte de Résultat 1/2

				31/12/2023	01/06/2022	
		France	Exportation	19 mois	12 mois	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises	14 014		14 014		
	Production vendue (Biens)					
	Production vendue (Services et Travaux)	86		86		
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>14 100</b>		<b>14 100</b>		
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits					
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>			<b>14 100</b>		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises Variation de stock			5 621		
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock					
	Autres achats et charges externes			8 407		
	Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales du personnel Cotisations personnelles de l'exploitant			344		
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir					
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant					
	Dotations aux provisions					
	Autres charges			239		
		<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>			<b>14 611</b>	
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(511)</b>	

## Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	01/06/2022
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(511)</b>	
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(511)</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>14 100</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>14 611</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(511)</b>	
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

## Détail du Compte de Résultat

	02/06/2022 31/12/2023	19 mois	02/06/2021 01/06/2022	12 mois	Variations	%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>14 099,75</b>	<i>100,00</i>			<b>14 099,75</b>	
<b>Ventes de marchandises</b>	<b>14 013,61</b>	<i>99,39</i>			<b>14 013,61</b>	
<b>Ventes de marchandises FRANCE</b>	<b>14 013,61</b>	<i>99,39</i>			<b>14 013,61</b>	
707000 VENTE DE MARCHANDISES	14 013,61	<i>99,39</i>			14 013,61	
<b>Production vendue Biens</b>						
<b>Production vendue Services + Travaux</b>	<b>86,13</b>	<i>0,61</i>			<b>86,13</b>	
<b>Production vendue Services FRANCE</b>	<b>86,13</b>	<i>0,61</i>			<b>86,13</b>	
708100 CASHBACK	86,13	<i>0,61</i>			86,13	
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>14 099,74</b>	<i>100,00</i>			<b>14 099,74</b>	
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>0,01</b>				<b>0,01</b>	
758000 PRODUITS DIVERS DE GESTIO	0,01				0,01	
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>14 610,58</b>	<i>103,62</i>			<b>14 610,58</b>	
<b>Achats de marchandises</b>	<b>5 620,63</b>	<i>39,86</i>			<b>5 620,63</b>	
607100 MARCH. TAUX NORMAL	5 620,63	<i>39,86</i>			5 620,63	
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>8 407,05</b>	<i>59,63</i>			<b>8 407,05</b>	
606300 PETIT MATERIEL OUTILLAGES	59,94	<i>0,43</i>			59,94	
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIF	103,20	<i>0,73</i>			103,20	
622630 HONORAIRES JURIDIQUES	941,54	<i>6,68</i>			941,54	
622640 HONORAIRES EXP-COMPTABLES	1 824,00	<i>12,94</i>			1 824,00	
622700 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	58,86	<i>0,42</i>			58,86	
623100 ANNONCES ET INSERTIONS (ODA)	1 098,38	<i>7,79</i>			1 098,38	
624200 TRANSPORTS SUR VENTES	1 641,53	<i>11,64</i>			1 641,53	
625100 VOYAGES, DEPL. ET FRAIS MISSIO	2 286,16	<i>16,21</i>			2 286,16	
626010 AFFRANCHISSEMENTS	60,85	<i>0,43</i>			60,85	
627800 FRAIS BANCAIRES	332,59	<i>2,36</i>			332,59	
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>344,00</b>	<i>2,44</i>			<b>344,00</b>	
635110 CFE CVAE	344,00	<i>2,44</i>			344,00	
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>238,90</b>	<i>1,69</i>			<b>238,90</b>	
651100 NOM DE DOMAINE	238,90	<i>1,69</i>			238,90	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(510,83)</b>	<i>-3,62</i>			<b>(510,83)</b>	
<b>Total des produits financiers</b>						
<b>Total des charges financières</b>						
<b>Résultat financier</b>						
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(510,83)</b>	<i>-3,62</i>			<b>(510,83)</b>	
<b>Total des produits exceptionnels</b>						
<b>Total des charges exceptionnelles</b>						

## Détail du Compte de Résultat

	02/06/2022 31/12/2023	19 mois	02/06/2021 01/06/2022	12 mois	Variations	%
Résultat exceptionnel						
Résultat de l'exercice	(510,83)	-3,62			(510,83)	

## Détail de l'Actif

	02/06/2022 31/12/2023	19 mois	02/06/2021 01/06/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET						
TOTAL III - Actif Circulant NET		1 487,97 100,00			1 487,97	
Disponibilités		1 487,97 100,00			1 487,97	
512100 VIVA WALLET		487,97 32,79			487,97	
512200 LCL		1 000,00 67,21			1 000,00	
TOTAL DU BILAN ACTIF		1 487,97 100,00			1 487,97	

## Détail du Passif

	02/06/2022 31/12/2023	19 mois	02/06/2021 01/06/2022	12 mois	Variations	%
<b>TOTAL I - Capitaux propres</b>	<b>489,17</b>	<b>32,87</b>			<b>489,17</b>	
Capital Social ou individuel	1 000,00	67,21			1 000,00	
101300 CAPITAL SOUSCRIT- APPELE VERSE	1 000,00	67,21			1 000,00	
Résultat de l'exercice	(510,83)	-34,33			(510,83)	
<b>TOTAL II - Autres fonds propres</b>						
<b>TOTAL III - Total des Provisions</b>						
<b>TOTAL IV - Total des dettes</b>	<b>998,80</b>	<b>67,13</b>			<b>998,80</b>	
Emprunts et dettes financières divers	998,80	67,13			998,80	
455100 ASSOCIES - COMPTES COURANTS	998,80	67,13			998,80	
<b>TOTAL DU BILAN PASSIF</b>	<b>1 487,97</b>	<b>100,00</b>			<b>1 487,97</b>	

Etats financiers au 31/12/2023

## **COMPTES ANNUELS**

## Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS 2D3 ALPES** relatifs à l'exercice du **02/06/2022** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>1 488</b> euros
<b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>14 100</b> euros
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>-511</b> euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LA RAVOIRE  
Le 12/09/2024

Votre expert-comptable,  
Laurent BORDET  
Signature

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 488** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **14 100** euros et un total **charges** de **14 611** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-511** euros.

L'exercice considéré débute le **02/06/2022** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **19** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Capital social

	31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
<b>ACTIONS / PARTS SOCIALES</b>	Du capital social début exercice			
	Emises pendant l'exercice	100,00	10,0000	1 000,00
	Remboursées pendant l'exercice			
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>	<b>100,00</b>	<b>10,0000</b>	<b>1 000,00</b>

--

Désignation de l'entreprise		20 RUE CASIMIR ANGELIER		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		73000 CHAMBERY		Durée de l'exercice en nombre de mois *	
SIRET		9 1 4 1 0 5 5 9 8 0 0 0 1 7		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le	
				31122023	
				Exercice N-1 clos le	
				01062022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040		042	
	<b>Total I (5)</b>	044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		060		062	
	Marchandises *	064		066	
	Avances et acomptes versés sur commandes	068		070	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	072		074	
		080		082	
	Valeurs mobilières de placement	084	1 488	086	1 488
	Disponibilités	092		094	
	Charges constatées d'avance *	096	1 488	098	1 488
	<b>Total II</b>	110	1 488	112	1 488
<b>Total général (I + II)</b>					
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	1 000
	Ecart de réévaluation	124		124	
	Réserve légale	126		126	
	Réserves réglementées*	130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132		132	
	Report à nouveau	134		134	
	Résultat de l'exercice	136		136	(511)
	Subventions d'investissement	137		137	
	Provisions réglementées	140		140	
	<b>Total I</b>	142		142	489
Provisions pour risques et charges	154		154		
<b>Total II</b>					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 )	172		172	
	Comptes courants d'associés	173		173	999
	Autres dettes	175		175	
	Produits constatés d'avance	174		174	
<b>Total III</b>	176		176	999	
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		180	1 488	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SAS 2D3 ALPES</b>		Néant <input type="checkbox"/>		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Exercice N clos le <b>31122023</b>	Exercice N-1 clos le <b>01062022</b>	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	14 014	
	Production vendue	{ biens services *	} dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
				217	218	86
					222	
	Production stockée *	( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )				
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	14 100
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	5 621
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
Autres charges externes * :		( dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )		242	8 407	
Impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe professionnelle CFE et CVAE * )		243	344	244	344	
Rémunérations du personnel *				250		
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252		
Dotations aux amortissements * ( dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al 3 du CGI )		255		254		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	262	239	
			260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	14 611	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	(511)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquièmes D)	348			
	Impôts sur les bénéfices *			306		
	<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310	(511)
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314 511	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330		
			écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	( Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D) )		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	<b>Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime</b>				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		989		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		991		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		344		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127		
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		655	
		Deduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645	
		Deduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649	
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352 354 511	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat				360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370 372 511	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septes A bis du Code general des impôts)										Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2D3 ALPES</b>										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrens	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>		<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>													
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrens	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>													
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>													
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595												
<b>TOTAL</b>						<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>												

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT  
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SAS 2D3 ALPES Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			<b>780</b>

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	511
<b>Total des déficits restant à reporter</b>		<b>870</b>	<b>511</b>

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2D3 ALPES</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>02062022</b> et clos le : <b>31122023</b>		Durée en nombre de mois <b>19</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	<b>TOTAL 1</b>	106	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	<b>TOTAL 2</b>	144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		150	
	<b>TOTAL 3</b>	152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	137	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024 02/06/2022	160 31/12/2023	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société )

N° de dépôt

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3

N° SIRET 9 | 1 | 4 | 1 | 0 | 5 | 5 | 9 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2D3 ALPES

ADRESSE ( voie ) 20 RUE CASIMIR ANGELIER

CODE POSTAL 73000

VILLE CHAMBERY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (s1 société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (s1 société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (s1 société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (s1 société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DROUETTE Prénom(s) MICKAEL  
 Nom marital  % de détention 67,00 Nb de parts ou actions 67  
 Naissance : Date 12051981 N° département 62 Commune ARRAS Pays FRANCE  
 Adresse : N° 20 Voie RUE CASIMIR ANGELIER  
 Code postal 73000 Commune CHAMBERY Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique DUMOULIN Prénom(s) JULIA  
 Nom marital DROUETTE % de détention 33,00 Nb de parts ou actions 33  
 Naissance : Date 13071984 N° département 59 Commune LILLE Pays FRANCE  
 Adresse : N° 20 Voie RUE CASIMIR ANGELIER  
 Code postal 73000 Commune CHAMBERY Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|3

N° SIRET 9|1|4|1|0|5|5|9|8|0|0|0|1|7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2D3 ALPES

ADRESSE ( voie ) 20 RUE CASIMIR ANGELIER

CODE POSTAL 73000 VILLE CHAMBERY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utilisez un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-jacents en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

## Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit  
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS 2D3 ALPES	91410559800017	4778C
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
20 RUE CASIMIR ANGELIER  73000 CHAMBERY		

### I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs <i>(tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)</i>	
b	Dont plus-value nette à court terme <i>(tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)</i>	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice <i>(tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)</i>	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)</i>	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI <i>(tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)</i>	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)</i>	

### II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
<b>Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065</b>		

### III. Bénéfices soumis au taux normal

l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

### IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%

m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	
---	---	--







Dénomination **SAS 2D3 ALPES**  
Adresse **20 RUE CASIMIR ANGELIER**

**73000 CHAMBERY**

SIREN	914105598	Exercice social du	02/06/2022	au :	31/12/2023
<b>I - IS Brut</b>					
<b>I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice</b>					
		<b>Base</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>	
I-A01	Impôt sur les Sociétés (au taux normal à 25 %)		25		
	Impôt sur les Sociétés (au taux normal à 26,5 % ou 27,5%)		0 0		
	Impôt sur les Sociétés (au taux normal à 28 % ou 31%)		0 0		
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)		15		
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes		0		
I-A04	Autre impôt à taux particulier *		0		
I-A05	*(autre impôt à taux particulier et/ou IS au taux normal si exercice plus de 12 mois clos le 31/12/2022)			Total IS Brut	15
<b>II - Créances</b>					
<b>II-A Créances non reportables et non restituables (Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total)</b>					
II-A01	Crédit d'impôt sur valeurs mobilières imputable sur l'IS			16	
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières, imputables sur l'IS			17	
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos			18	
II-A04	PRE - Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse			57	
II-A05	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus			44	
II-A06	Sous-total (total des lignes II-A01 à II-A05)				
II-A07	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A05 - II-A06)				
<b>II-B Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)</b>					
<i>Créances reportables et non restituables</i>					
II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat dont UE ou EFE	40		35	
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)				
II-B03	COM - Réduction d'impôt collectivités outre-mer et en Nouvelle-Calédonie			92	
II-B04	COM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)				
II-B05	TZM - Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N			97	
II-B06	TZM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-4 à N-1)				
<i>Créances reportables et restituables</i>					
II-B07	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi mt du préfinancement	65		64	
II-B08	CIC - Uniquement exercices >12 mois - Année N-1 mt du préfinancement				
II-B09	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)				
II-B10	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE			33	
II-B11	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)				
II-B12	RAD - Report en arrière de déficits			34	
II-B13	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)				
II-B14	CIR - Crédit impôt recherche			31	
II-B15	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)				
II-B16	CRC - Crédit impôt recherche collaborative			95	
II-B17	CRC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)				
II-B18	2LI - Créance impôt investisseurs dans le logement locatif intermédiaire			96	
II-B19	2LI - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)				
II-B20	Nouvelles créances non répertoriées			50	
II-B21	Type de créances portées dans la ligne II-B20				
II-B22	Sous-total (total des lignes II-B01 à II-B20 sauf ligne II-B12 et déduction préfinancement CICE dans limite CICE)				
II-B23	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A07 - II-B22)				
<b>II-C Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice (Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total)</b>					
II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			22	
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés			23	
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille			24	
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques			25	
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique			45	

II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	48	
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépense de productions d'oeuvres audiovisuelles	53	
II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56	
II-C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58	
II-C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables travaux d'amélioration de la performance énergétique	60	
II-C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61	
II-C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62	
II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif <i>préfinancement</i>	67	
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement <i>préfinancement</i>	68	
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant	70	
II-C16	REB - Crédit d'impôt PME pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	87	
II-C17	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	89	
II-C18	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate	90	
II-C19	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale	91	
II-C20	EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	93	
II-C21	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49	
II-C22	Type de créances portée dans la ligne II-C21		
II-C23	Sous-total (total des lignes II-C01 à II-C21 et déduction préfinancement dans la limite du crédit)		
II-C24	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B23 - II-C23)		

#### II-D Acompte de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C24 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C24) est reporté en case 06		

#### II-E Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38	
--------	---	----	--

III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)	Base	Taux	Montant
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS	3,3	36
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		19
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (lignes III-A01 - III-A02)		
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
III-A05	Le solde de CSB à payer (ligne III-A03 - ligne III-A04) est reporté en case 03 / L'excédent de CSB (ligne III-A03 - ligne III-A04) est reporté en case 08		

IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)	Montant	
IV-A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs	
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (ligne IV-A01 x 2,5%)	37
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	
IV-A04	Le solde de CRL à payer (ligne IV-A02 - ligne IV-A03) est reporté en case 04 / L'excédent de CRL (ligne IV-A02 - ligne IV-A03) est reporté en case 09	

V - Montant de la contribution temporaire de solidarité (CTS)	Montant	
V-A01	Assiette de la contribution temporaire de solidarité	
V-A02	Montant de la contribution temporaire de solidarité (Ligne V-A01 x 33%)	

#### RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montants restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01	06
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Contribution Temporaire de Solidarité	94	
<b>Totaux</b>	<b>05</b>	<b>10</b>
<b>Montant à payer (case 05 - case 10)</b>	<b>11</b>	
<b>Montant à payer après imputation d'une autre taxe</b>	<b>11b</b>	
<b>ou Montant de l'excédent (case 10 - case 05)</b>		<b>12</b>

#### Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant **13**

#### Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôt ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée  Date limite de paiement  Montant à imputer

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, IS, TIS, PFC)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12-case 13-Montant à imputer IEF) **14**

Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.

#### PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date **04/09/2024** Téléphone  Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise.  
 Chèque  Virement  Télépaiement  Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI).

Paiement du relevé de solde par "Imputation". Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, T'VS).

Contribution visée  Date limite de paiement  Montant à imputer

« 2D3 ALPES »

"SAS" au capital de "1000" euros

Siège social : « 20 RUE CASIMIR ANGELIER 73000 CHAMBERY » RCS  
"CHAMBERY"

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 04/09/2024

Les associés de la Société "2D3 ALPES" se sont réunis au "20 rue Casimir Angelier 73000 CHAMBERY" en Assemblée générale sur convocation faite par le Président DROUETTE Mickaël adressée par lettre transmise par courriel .

L'Assemblée générale est présidée par "DROUETTE Mickaël" (le "Président de séance"), en sa qualité de *Président* .

Le Président de Séance constate que les Associés présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée:

- Approbation des comptes.
- Questions diverses.  
Les Associés reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués, notamment:
  - Le texte des résolutions proposées; • "Autres documents joints".

Les Associés reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée.

La discussion générale est ensuite ouverte. Le Président de séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

# RÉSOLUTIONS

## PREMIÈRE RÉSOLUTION - Approbation des comptes

L'assemblée des Associés , après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours du dit exercice.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION - POUVOIR

L'assemblée des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

*Le Président DROUETTE Mickaël*

*Associé*

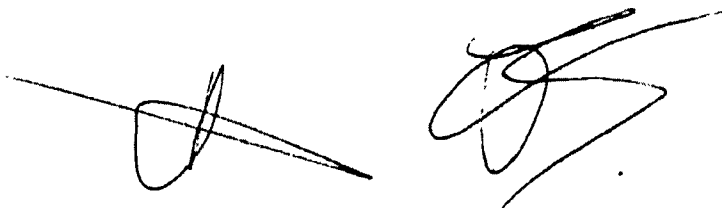
*"DROUETTE Julia"*

Fait en 2 originaux

À 20 rue casier Angelier 73000 CHAMBERY

Le 26 novembre 2024

Signatures des associés



au capital de euros

Siège social :

RCS

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU

Les associés de la Société s e sont réunis au  
en Assemblée générale sur  
convocation faite par le adressée par

L'Assemblée générale est présidée par (le  
"Président de séance"), en sa qualité de

Le Président de Séance constate que les Associés présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée:

- Approbation des comptes.
- Questions diverses.  
Les Associés reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués, notamment:
  - Le texte des résolutions proposées; •

Les Associés reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée.

La discussion générale est ensuite ouverte. Le Président de séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

# RÉSOLUTIONS

## PREMIÈRE RÉOLUTION - Approbation des comptes

L'assemblée des Associés , après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours du dit exercice.

## DEUXIÈME RÉOLUTION - POUVOIR

L'assemblée des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Fait en 2 originaux

À 20 rue casier Angelier 73000 CHAMBERY

Le 26 novembre 2024

Signatures des associés

